

VOTRE RÉGION

COUR D'ASSISES Le premier jour du procès a été dédié à la personnalité de l'accusé

Orsini : "Les foyers, la rue, la prison"

le dauphiné LIBÉRÉ



LE BILLET Dutroux, le croquemitaine

PAR GILLES DEBERNARDI
C'est un genre de Fourniret belge, un type à ne pas toucher avec le bout d'une canne à pêche. Lui qui a violé quatre fillettes avant de les emmurer vivantes ignore le remords et la repentance. "Sans véritable prise de conscience quant à la gravité de ses crimes", estime le psychiatre qui le suit. Condamné à perpétuité en 2004, Marc Dutroux sollicitait hier une liberté conditionnelle. Le droit national l'y autorise, après tout. Il se verrait bien purger sa peine dehors, sous la seule contrainte d'un bracelet électronique. D'autant que son ex-épouse et complice a pu, l'an dernier, quitter la prison pour le couvent. À l'époque, déjà, l'opinion publique hurlait au scandale. Alors, Dutroux !

Sans illusions sur l'issue du jugement, l'affreux cède ici à son goût pour la provocation. Il a dû savourer la panique et la colère qui s'emparèrent de la Belgique pendant quelques heures. Le prédateur d'enfants jubile. Il reste un fantôme agissant, prompt à enflammer le royaume. Ses compatriotes ont donc si peur de lui, et si peu confiance dans leur système judiciaire... Cerise sur le gâteau, l'État aurait dépensé 50 000 euros pour sécuriser son transfert de la maison d'arrêt au tribunal de Bruxelles. Une nouvelle polémique se profile. Sinon, la décision sera rendue le 18 février. Notre pronostic : Dutroux va demeurer au fond du trou. Avec néanmoins la satisfaction, plaisir de croquemitaine, d'inspirer toujours la terreur au plat pays qui est le sien.



Me Aline Duratti assure la défense de Laurent Orsini. Ce dernier a raconté, hier, son histoire en répondant aux questions de son avocate, du président Jean-Pierre Pradier (photo de droite au centre). La solitude de l'accusé a longtemps été évoquée, pour preuve, la défense n'a appelé aucun témoin. Le DL/Vincent OLLIVIER

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ - VAUCLUSE MATIN
Christophe Tostain Président Directeur Général, Directeur de la publication
 S. A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
 Capital : 7 969 520€
 Durée 99 ans
 à compter du 14 juin 1945
 Siège social : Les Iles Cordées
 38913 VEUREY CEDEX
 Direction générale
 CENTRE DE PRESSE DE VEUREY
 38913 VEUREY CEDEX
 Tél. 04 76 88 71 00
 Télécopie 04 76 85 80 20
 ledauphine.com
 Publicité
 PUBLIPRINT DAUPHINÉ
 Commission paritaire n° 0416 C 83387
 Principal associé : EBRA
 Impression : LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ, VEUREY - Tirage moyen : 303 551 exemplaires

le dauphiné LIBÉRÉ
PAR ABONNEMENT VOTRE JOURNAL à 0,85€ au lieu de 0,90€
 chaque matin dans votre boîte aux lettres
 * Offre réservée aux nouveaux abonnés

ABONNEMENT 7 JOURS / 7 à durée libre
 *Par prélèvement mensuel, durant les 6 premiers mois le journal vous coûtera 0,85€ au lieu de 0,90€, du lundi au samedi et 1,41€ au lieu de 1,50€ le dimanche avec TV magazine et Version Femina.

Pour vous abonner : appeler le **N° Vert 0800 887 001**

ou retourner après avoir complété le bulletin ci-dessous à : **Dauphiné Libéré, service abonnement, 38913 Veurey Cedex**

Attention, remplissez et signez l'autorisation de prélèvement ci-dessous et n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

Indiquez vos coordonnées
 Nom Prénom
 Adresse
 CP/Ville Tél.

Pour payer, c'est facile :
 Par prélèvement mensuel je remplis le document ci-dessous et je le retourne accompagné d'un RIB.

Autorisation de prélèvements
 J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements ordonnés par Le Dauphiné Libéré pour mon abonnement Dauphiné Libéré. Je pourrai en faire suspendre l'exécution par demande à l'établissement teneur de mon compte et par lettre avec AR adressée au Dauphiné Libéré.

1 TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER
 Nom Prénom
 N° Rue
 Code postal Ville

2 COMPTE À DÉBITER
 Etablis. Guichet N° de compte CIB R.I.B.

3 NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
 N° Rue
 Code postal Ville

Créditeur
 LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
 N° National d'Emetteur 421-645

Informations et libertés, le droit d'accès et de modification des données concernant les abonnés peut s'exercer auprès du service Abonnements. Sauf opposition formulée par écrit, les données sont communiquées à des organismes extérieurs.

GAP
 La personnalité de Laurent Orsini, son enfance, sa vie amoureuse, sa famille...

Au premier jour du procès à la Cour d'Assises de Gap, hier, le président du tribunal Jean-Pierre Pradier a voulu en savoir plus sur le passé de l'accusé.

Un passé émaillé de faits divers violents dont il est l'auteur, et marqué par l'abandon.

Le suicide de sa mère, puis l'abandon de ses grands-parents

Le premier est le suicide de sa mère. Il a 6 ans. Son frère et lui partent en foyer ; ses deux sœurs dans un autre. Le père est toujours présent, chaque week-end, il les récupère.

Mais ce sont les grands-parents paternels qui proposent de recueillir les enfants. Tous les enfants... Sauf lui. « Quand j'ai appris qu'ils ne voulaient pas de moi, je les ai mis de côté », décrit Laurent Orsini.

Ce dernier grandit de foyer en foyer. « Dès 12

ans, j'ai fait des fugues », assure-t-il. Pourtant, il reste en foyer jusqu'à ses 21 ans.

Laurent Orsini n'a pas de mal à raconter son histoire. Il s'exprime clairement et abonde en détail. Il répond aux questions sans fuir le regard. On ne peut faire plus coopératif. Il est tiré à quatre épingles. La chemise impeccable, les cheveux mi-longs, lissés en arrière. Son visage est un peu triste.

« J'ai toujours essayé de me relever. Mais j'avais un chien, alors les foyers ne m'acceptaient pas et je ne trouvais pas de travail. Ça a duré dix ans », se plaint-il en évoquant l'errance et la mendicité.

« Les foyers, la rue, la prison ; cela résume la vie de mon client », lance Me Duratti, profitant d'une question rhétorique à la représentante de Médiaviv.

"La violence est sa riposte à la persécution"

Cette dernière, en qualité de témoin, a évoqué un "rapport de situation" écrit en 1992. Laurent Orsini a alors 21 ans et l'on parle

d'un "villain petit canard".

Le psychologue Bruno Miani utilise, lui, le terme de « brebis galeuse ». Il a dressé un rapport sur l'accusé en novembre 2010, au cours de l'instruction, cinq mois après le meurtre de Fabrice Tari.

« Le rejet de sa famille justifie sa place de victime. Il est la brebis galeuse de l'autre », détaille le psychologue, alors que l'audience aborde enfin la tragédie du 17 juin 2010.

« La violence est sa riposte à la persécution de la part des autres. Il n'a donc pas de remords. Quand je l'ai vu cinq mois après les faits, il répétait que Fabrice Tari lui avait mal parlé », poursuit le psy. Dans son box, l'accusé acquiesce avec son accent du sud : « Il m'avait mal parlé. »

Bruno Miani conclut en décrivant une personnalité psychotique, qui souffre de paranoïa. « Est-ce que ça se soigne ? », demande Me Duratti. « Oui, ça s'accompagne, mais on n'en guérit pas. »

Le procès reprend ce matin, avec le passage de plusieurs témoins.

Celia AMPHOUX

Vie sentimentale : "l'ex" revient toujours

Le président du tribunal, Jean-Pierre Pradier, comme l'avocat général, Philippe Toccanier, s'accordent à dire que le mariage de Laurent Orsini a été une « période de stabilité ».

La rencontre avec sa femme est survenue en 2001. Ils se marient deux ans plus tard mais le bonheur est de courte durée, puisqu'elle meurt d'un cancer la même année.

Des relations houleuses avec l'ancien mari

Laurent Orsini veut prouver que la relation était solide malgré une différence d'âge certaine. « C'est elle qui m'a dragué. Très vite je me suis installé chez elle », assure-t-il. Au cours du procès, on apprend même que l'accusé a déjà réglé la question de ses obsèques : « Ma femme voulait que je sois enterré à côté d'elle, même si la famille s'y oppose. »

Cette « période de stabilité » est néanmoins relative, marquée par la prison et par une relation houleuse avec l'ex-mari de son épouse.

L'ex revient souvent dans

les relations amoureuses de Laurent Orsini. Le président le note à plusieurs reprises, en évoquant ses amours précédents. De manière générale, l'accusé est jaloux. Un psychologue appelé comme témoin y voit une représentation oedipienne. La femme se remet avec l'homme, et lui comme toujours se retrouve rejeté. Mais Alain Chave, l'ex-mari, de sa femme, a pris une importance particulière. Laurent Orsini déborde d'anecdotes désagréables.

Une présence insupportable ?

Il faut que le président Jean-Pierre Pradier insiste pour que l'accusé change de sujet.

Le président du tribunal en a conscience : avant le début des débats, il a demandé à Laurent Orsini, s'il pourrait supporter la présence de cet ex-mari qui doit déposer aujourd'hui. « Oui, parce que j'ai de quoi me défendre », lui répond l'accusé. Dans le tribunal, on s'attend à une confrontation électrique.

C.A.

Collection Les Patrimoines
L'abbé Pierre
 Un homme libre
 La vie et les combats de l'abbé Pierre depuis sa naissance à Lyon en 1912 jusqu'au rayonnement planétaire du Mouvement Emmaüs.
 Par Christian Sadoux
 52 pages - 7,90 €
Les Patrimoines
 Une collection pour découvrir autrement votre région.
le dauphiné EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
 En ligne : <http://boutique.ledauphine.com>

FAITS DIVERS EXPRESS

PUY-SAINT-VINCENT

Fracture du fémur sur les pistes

Un homme de 34 ans s'est vraisemblablement fracturé le fémur hier midi sur les pistes de Puy-Saint-Vincent. La victime se serait mal réceptionnée après avoir sauté une bosse. D'abord secouru par les pisteurs de la station, le skieur a ensuite été pris en charge par le PGHM et le détachement aérien de la gendarmerie. Il a été hélicoptéré vers l'hôpital de Briançon.

FAITS DIVERS Un collégien de Gap en cause À 16 ans, il fonce à moto sur un policier

MANOSQUE

Les faits se sont produits vendredi soir, à Manosque. Il était environ 19 heures lorsqu'un motard est arrivé face à un barrage de police, avenue Jean-Giono. Le jeune homme de 16 ans avait volé le deux-roues - un 300 cm³ enduro - à Gap, où il est scolarisé, placé par un juge dans un collège de la ville.

Les policiers manosquins, avertis du vol, avaient dressé le barrage à son intention. Mais l'adolescent, qui réside chez sa tante à Forcalquier, a foncé sur le fonctionnaire qui se dressait devant lui pour

l'interpeller. L'agent a été blessé à l'épaule et à la jambe, blessures qui lui ont causé deux jours d'incapacité totale de travail, plus un arrêt de travail de huit jours.

Le motard a été placé en garde à vue, entendu et remis à la disposition de sa tante, samedi matin. Le dossier doit être transmis au parquet de Draguignan, qui suit déjà le jeune homme.

Le week-end a été très mouvementé pour les forces de l'ordre de Manosque. Plusieurs véhicules de police ont été caillassés dans un quartier au cours d'une patrouille.

N.M.